

## LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

### Volubilis (Maroc)

N° 836

#### Identification

<i>Bien proposé</i>	Le site archéologique de Volubilis
<i>Lieu</i>	Wilaya de Meknès, Province de Meknès El Menzeh, Zerhoun de Moulay Idriss
<i>Etat Partie</i>	Royaume du Maroc
<i>Date</i>	29 août 1996

#### Justification émanant de l'Etat Partie

Le site de Volubilis répond à plusieurs critères pour l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. Les vestiges archéologiques de ce site sont les témoignages de plusieurs civilisations. Toutes les phases d'une occupation de dix siècles, de la préhistoire à la période islamique, sont représentées. Le site a livré une documentation artistique considérable qui inclue des mosaïques, des statues en marbre et en bronze et des centaines d'inscriptions exposées *in situ*. Ces documents et ceux qui restent à découvrir, représentent l'oeuvre de l'esprit créateur des hommes qui ont occupé le site à travers les âges. Les monuments existants qui ont été sujet de restaurations avec leur colonnes, chapiteaux, arcades, etc., montrent d'une manière tangible l'importance monumentale et architecturale de cette cité. C'est une page d'histoire humaine, artistique et architecturale du Maroc. Le site de Volubilis vu sa situation, son étendue, sa richesse peut se placer au même niveau que les villes de Timgad ou de Djemila qui sont déjà inscrites sur la Liste du Patrimoine mondial.

[Note : L'Etat Partie ne soumet pas de propositions relatives aux critères selon lesquels le bien doit être inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial dans le dossier de proposition d'inscription.]

#### Catégorie de bien

En termes de catégories de biens, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, Volubilis est un *site*.

#### Histoire et Description

##### *Histoire*

Le nom de Volubilis est connu par les textes anciens mais également grâce aux témoignages épigraphiques

nombreux sur le site. Son origine est inconnue, mais il pourrait s'agir d'une version latine du nom berbère du laurier-rose, *oualili*, particulièrement abondant sur les rives de l'oued Khoumane serpentant autour d'une partie du site.

Dans des écrits datant du 1er siècle ap. J.-C., le géographe romain Pomponius Mela décrit Volubilis comme un site de taille moyenne, bien qu'il ne l'ait jamais visité. Pline l'Ancien et, au 2ème siècle ap. J.-C., *l'Itinéraire d'Antonin le Pieux*, tout en mentionnant la situation géographique du site, ne font aucun commentaire sur sa superficie.

Son emplacement aisément défendable au pied du Jbel Zerhoun, tout comme la fertilité des sols de la plaine, favorables à l'agriculture et à la culture d'arbres fruitiers (surtout d'oliviers), ont séduit les hommes qui se sont établis sur le site de Volubilis dès le 3ème siècle av. J.-C., comme en témoigne une inscription punique trouvée dans la ville. A l'époque du royaume de Maurétanie, dont la capitale se trouvait à ce même endroit du 3ème siècle av. J.-C. à l'an 40 ap. J.-C., Volubilis possédait déjà des remparts encerclant 12 hectares. Il apparaît que la disposition de la ville, conforme à un plan régulier, s'apparente au modèle punique hellénistique.

La ville s'est développée sur le modèle romain sous les règnes de Juba II et de Ptolémée (25 av. J.-C. à 40 ap. J.-C.), au moment où elle a peut être été une capitale. En 40 ap. J.-C., l'annexion par les Romains du royaume de Maurétanie donne naissance à deux provinces : la Maurétanie Césarienne à l'est et la Maurétanie Tingitane à l'ouest (où elle obtiendra le statut de *municipe*). Elle ne tarde pas à s'étendre à son maximum, avec la construction de nombreux bâtiments publics et privés, ces derniers étant surtout affectés à des installations artisanales et industrielles, en particulier pour la production d'huile d'olive, principale denrée de la région. Des témoignages épigraphiques mettent en évidence la mixité de la population de Volubilis pendant la période romaine : Juifs, Syriens et Espagnols côtoyaient la population indigène africaine.

En 168-69, sous le règne de Marc Aurèle, est construit un rempart comportant huit portes monumentales ; puis les empereurs Sévères enrichissent le centre de la ville de plusieurs monuments (dont un capitole et une basilique) grâce à l'exonération d'impôts décidée par Caracalla, événement commémoré par la construction d'un arc de Triomphe en son honneur.

Au début du règne de Dioclétien, en 285, les Romains quittent soudainement le sud de la Tingitane, pour des raisons encore inconnues. Volubilis sombre alors dans les "ténèbres" jusqu'à l'accession au trône d'Idriss Ier. L'aqueduc alimentant la ville en eau ayant été démoli, les habitants de Volubilis (appartenant pour la plupart à la tribu berbère des Baquates) s'installent à l'ouest de l'arc de Triomphe où ils développent une nouvelle zone d'habitations près de l'oued Khoumane. Cette zone est séparée de la ville haute par un nouveau rempart qui descend jusqu'au cours d'eau. La zone de

l'arc de Triomphe devient alors le cimetière de la communauté. Quatre inscriptions datant de 599 à 655 démontrent qu'il s'agissait d'une communauté chrétienne dotée d'institutions toujours en place à cette époque.

L'influence des razzias opérées par Oqba ben Nafi (681) ou Moussa ben Nasser (710) sur Volubilis n'est pas clairement définie. Cependant, la présence de certains documents et pièces de monnaie indique que la ville s'était convertie à l'islam avant l'arrivée d'Idriss. Au cours des luttes opposant Abbassides et Chiites, Idriss, descendant du calife Ali, est contraint à chercher refuge au Maroc, où il est accueilli avec bienveillance par le chef de la tribu Aouraba établie autour de Volubilis. Il s'établit à "Oualila", point à partir duquel il ne tarde pas à s'emparer des rênes du pouvoir en fondant une nouvelle ville à Fès. Son fils Idriss II (803-829) préfère Fès à Volubilis, mais celle-ci n'est pas pour autant complètement abandonnée, bien qu'on ait vraisemblablement assisté à un important mouvement de population vers la ville voisine et plus récente de Moulay Idriss, créée après l'assassinat du fondateur de la dynastie des Idrissides en 791. Elle était d'ailleurs toujours habitée en 1068, comme l'attestent les récits d'El Bekri. Néanmoins, il semble que les razzias des Almoravides, vers la fin du 11ème siècle, aient mis fin à plusieurs siècles d'occupation continue.

#### Description

Les ruines de Volubilis, qui ne représentent pas plus de la moitié de la ville d'origine, se trouvent sur un site stratégique au pied du Jbel Zerhoun et sont délimitées par les oueds, Khoumane et Fertassa. Les limites de la vieille ville sont clairement définies grâce aux vestiges de ses murs, qui s'étendent sur 2,35 km et sont en grande partie visibles à l'œil nu. D'une épaisseur moyenne de 1,6 m, ils comprenaient près de quarante tours intermédiaires et étaient accessibles par huit portes. Le mur oriental a été partiellement reconstruit sur une hauteur de 1,5 m et constitue la délimitation de la zone archéologique.

Les édifices de Volubilis sont pour la plupart bâtis avec la pierre à chaux bleu-gris extraite des carrières voisines du massif du Zerhoun. Ils sont réputés pour leurs nombreux sols en mosaïque toujours *in situ*. Bien qu'ils ne reflètent pas la valeur artistique d'autres mosaïques d'Afrique du Nord, ils sont néanmoins vifs et variés tant par leur forme que par leur sujet.

L'arc de Triomphe de Caracalla, qui enjambe l'artère principale (*decumanus maximus*), est le point de rencontre entre la ville punique-hellénistique et l'extension de celle-ci vers le nord-est sous l'époque romaine. Il aurait été décoré des allégories des quatre saisons et de trophées, et surmonté d'une statue de l'empereur sur un char de bronze tiré par six chevaux.

Les édifices publics se concentrent pour la plupart dans la vieille ville. De taille relativement modeste, le forum pavé est entouré de structures diverses, dont l'une a été identifiée comme le marché (*macellum*).

A l'est, il est flanqué de la basilique (tribunal), imposante structure comprenant quatre rangées de colonnes divisant les cinq nefs, l'allée centrale (la plus grande) se terminant par une abside à chaque extrémité.

Le capitole (*capitolium*) est contigu à l'extrémité sud de la basilique ; il fut construit par l'empereur Macrin en 217 sur l'emplacement d'un forum plus ancien. On accède au sanctuaire (*cella*) par une large volée d'escaliers. Attenants au capitole, se trouvent les thermes du forum moderne qui de toute évidence furent remaniés plus d'une fois.

Un peu plus loin, se trouve une autre série de thermes, connus sous le nom de thermes de Gallien, d'après une inscription découverte au cours de fouilles. L'unique résidence privée de grande taille dans ce secteur de la ville, connue sous le nom de Maison d'Orphée, d'après l'un de ses motifs de mosaïque, est remarquable de par ses moulins et pressoirs à olives très bien conservés. Il en existe d'autres dans plusieurs maisons plus petites du quartier.

A l'ouest de l'arc de Triomphe se dresse la Maison à l'Ephèbe, nommée ainsi d'après la statue d'un jeune homme découverte à cet emplacement. Il s'agit d'un exemple exceptionnel de maison à péristyle romaine (de type rhodien, décrit par Vitruve) ornée de mosaïques superbes. L'artère principale est bordée de luxueuses demeures urbaines parmi les plus célèbres des villes romaines d'Afrique du Nord. Ainsi, le palais dit de « Gordien » (qui tient son nom de l'empereur mentionné sur une inscription trouvée sur place) est un vaste édifice qui, à une certaine époque, aurait été la résidence du procureur impérial. Mais la plus somptueuse de toutes ces demeures privées de Volubilis reste la Maison au Cortège de Vénus, située à quelques mètres de l'artère principale : elle compte huit pièces et sept couloirs aux sols décorés de mosaïque représentant des sujets mythiques.

Près de cette demeure, s'élève un tumulus datant des 3ème/2ème siècles av. J.-C. Il se situe juste à l'extérieur de la ligne des remparts pré-romains dont on a retrouvé la trace sur presque toute la longueur. Non loin de là, sur le versant opposé de la vallée de l'oued Fertassa, on découvre les ruines du temple de Saturne dont les fouilles ont révélé la présence de plus de six cents stèles funéraires et fragments d'objets sculptés et peints datant de la période pré-romaine. Il s'agirait du site d'un culte pré-romain qui aurait été ensuite absorbé par le culte romain de Saturne, au cours d'un acte de syncrétisme caractéristique.

#### Gestion et Protection

##### Statut juridique

Le site archéologique de Volubilis est la propriété du Royaume du Maroc.

Un *Dahir* (Décret Royal) en date du 19 novembre 1920 définit une zone de protection autour des ruines de Volubilis dans le cadre d'une zone protégée plus étendue comprenant la ville de Moulay Idriss et la zone comprise entre les deux. Le *Dahir* N° 19 du 14 novembre 1921, confirmé dans le *Bulletin Officiel* N° 475 du 29 novembre 1921, délimite la zone protégée de Volubilis de manière plus précise.

La zone du site archéologique est clairement définie dans la législation, ainsi que dans la proposition d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. Aucune zone tampon n'a été délimitée. Si la nature du terrain environnant est telle que, pour le moment tout au moins, cette mesure semble superflue, on peut craindre néanmoins qu'une hausse substantielle du nombre de touristes et de visiteurs consécutive à l'inscription du site sur la Liste du Patrimoine mondial n'entraîne la construction de bâtiments et autres installations indésirables dans les environs immédiats.

La protection générale des monuments et sites historiques, des inscriptions, ainsi que des objets d'art et d'antiquité est traitée dans les clauses du Décret N° 2.81.25 du 22 octobre 1981, lequel met en vigueur la Loi correspondante N° 22.80. Ce cadre juridique établit la validité légale de la liste des éléments divers du patrimoine culturel protégé et des procédures de son élaboration. Toute décision entraînant des modifications dans la liste des biens inscrits (y compris des fouilles archéologiques) est soumise à l'autorisation de la Direction du Patrimoine du Ministère des Affaires culturelles.

#### *Gestion*

La gestion du site est sous la responsabilité de la Direction du Patrimoine du Ministère des Affaires culturelles, qui a mis au point un programme d'entretien régulier, notamment une suppression trimestrielle de la végétation. Chaque année, des fonds sont consacrés aux travaux de restauration et de conservation pour chaque structure du site. Ces travaux sont réalisés par une équipe permanente comprenant un conservateur en chef, deux assistants conservateurs, un dessinateur, deux tailleurs de pierre qualifiés et une équipe d'ouvriers expérimentés.

Une équipe de douze gardiens (renforcée début 1996 par deux unités des forces auxiliaires) assure la protection du site vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

#### **Conservation et Authenticité**

##### *Historique de la conservation*

Le nom de Volubilis est mentionné pour la première fois par le Britannique John Windus en 1721, peu avant la destruction du site lors du tremblement de terre de 1755, qui détruit également Lisbonne.

Les premières fouilles remontent à 1887-1892, sous la direction de M. de La Martinière. A la demande

du maréchal Lyautey, alors résident général français au Maroc, fouilles et travaux de déblaiement reprennent en 1915 sous la conduite de L. Chatelain. Puis ils sont interrompus en 1941 et reprennent après la Seconde Guerre mondiale.

L'arc de Triomphe est restauré en 1930-1934, le capitole en 1962, la basilique en 1965-1967 et la fameuse Porte de Tanger en 1967. Parallèlement aux travaux de conservation, se déroule une vaste campagne de restauration des mosaïques de 1952 à 1955 dans la Maison aux Colonnes, la Maison à l'Ephèbe et la Maison des Néréides. Plus récemment, l'une des huileries du sud de la ville a été restaurée.

Les projets actuels concernent la restauration des mosaïques du cirque ainsi que celle de la Maison au Cavalier, du Palais de Gordien et de la Maison au Cortège de Vénus. Ils prévoient également l'élimination complète de la végétation dans la partie occidentale de la ville.

A la suite de la visite du site, la mission d'expert de l'ICOMOS (voir la section "*Action de l'ICOMOS*" ci-après) a émis les remarques suivantes dans son rapport :

a Plusieurs édifices modernes se dressent dans le périmètre du site (mais hors de la zone proposée pour inscription) et abritent bureaux administratifs, lieux d'accueil pour les visiteurs et ateliers divers.

b Pour certaines structures mises au jour, presque aucune mesure de préservation ou de protection n'a été mise en place. Des projets actuels incluent de telles initiatives, mais l'ampleur de la tâche est immense.

c Certaines reconstructions, concernant notamment l'arc de Triomphe, le capitole, et l'atelier du pressoir à huile sont excessives et à la limite des pratiques acceptables à notre époque.

d Certaines zones dégagées sont difficiles d'accès, ce qui donne au visiteur une vision incomplète de la vieille ville dans son ensemble.

e Les indications portées sur les monuments sont rudimentaires, il n'existe presque aucun panneau pour guider le visiteur, ni aucun guide ou documentation.

Cependant, le rapport souligne également le fait que les autorités compétentes sont conscientes de tous ces problèmes et que ceux-ci figurent dans le programme de gestion actuel.

##### *Authenticité*

Dans la mesure où les travaux de restauration et de conservation, surtout de ces quarante dernières années, ont été entrepris en accord avec les critères énoncés dans la Charte de Venise de 1964 (avec certaines réserves, voir ci-dessus), l'authenticité du site archéologique de Volubilis est très élevée. L'application du principe de l'anastylose a été particulièrement rigoureux.

## Evaluation

### *Action de l'ICOMOS*

Une mission d'expert de l'ICOMOS s'est rendue à Volubilis en décembre 1996. L'ICOMOS a également consulté un spécialiste britannique renommé en matière d'archéologie classique pour évaluer l'importance culturelle du site.

### *Caractéristiques*

Volubilis est un site archéologique principalement romain qui, en raison de son isolement et du départ de ses habitants depuis près d'un millénaire, a conservé un fort degré d'intégrité et d'authenticité. Il est, en Afrique du Nord, l'un des sites les plus représentatifs de cette période non seulement pour ses vestiges, mais également pour la valeur inestimable de ses nombreuses données épigraphiques. Il revêt également une signification exceptionnelle puisqu'il démontre l'existence d'une romanisation et d'un développement urbains aux abords immédiats de l'Empire romain. Enfin, il met parfaitement en lumière les points communs entre les cultures romaine et indigène.

### *Analyse comparative*

En Afrique du Nord, un certain nombre de sites archéologiques romains figure déjà sur la Liste du Patrimoine mondial : Cyrène, Leptis Magna et Sabratha en Libye, ou encore Djemila, Timgad et Tipasa en Algérie. Dans d'autres régions du bassin méditerranéen, plusieurs villes romaines sont également inscrites sur la Liste.

Il convient de souligner que, dans les années 80, l'ICOMOS a organisé trois conférences abordant le patrimoine culturel des pays du Maghreb et les inscriptions éventuelles sur la Liste du Patrimoine mondial (Paris, février 1982 ; Fès, avril 1985 ; Paris, novembre 1985). Les experts européens et maghrébins participant à ces conférences ont affirmé à l'unanimité que la valeur culturelle de Volubilis était telle que le site pouvait prétendre à figurer sur la Liste du Patrimoine mondial. Enfin, notons que lors de la dernière de ces conférences, il a été proposé que le site de Volubilis ne soit pas proposé seul, mais en association avec la ville de Moulay Idriss.

### *Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures*

L'ICOMOS recommande vivement aux autorités marocaines de donner la priorité absolue à la conservation et à la protection de toutes les zones mises au jour sur le site et à l'amélioration de l'accueil des visiteurs.

Par ailleurs, l'ICOMOS est sensible à la proposition formulée par ses experts dans les années 80 préconisant l'ajout de la ville de Moulay Idriss dans la proposition d'inscription concernant Volubilis, les deux entités étant intimement liées.

## Recommandation

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii, iv et vi* :

Volubilis constitue un exemple exceptionnellement bien préservé d'une grande ville coloniale romaine, située à la limite de l'Empire.

L'Etat Partie devrait être invité à envisager la possibilité d'une éventuelle extension du site qui incluerait la ville de Moulay Idriss.

ICOMOS, septembre 1997



Volubilis :  
Vue aérienne du site /  
Aerial view of site



Volubilis :  
Vue du Capitole du côté nord /  
View of the capitol, from the North



Volubilis :  
Arc de Triomphe de Caracalla /  
Triumphal Arch of Caracalla



**Volubilis :**  
**Plan du site /**  
**Map of site**